MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation** **Sous-direction de l'enseignement supérieur** **Bureau des formations de l'enseignement supérieur** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDES/2026-38** **20/01/2026**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :
DGER/SDES/2023-470 du 27/07/2023 : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA spécialité Gestion Forestière
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 7

Objet : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA spécialité « Gestion Forestière ».

Destinataires d'exécution
DRAAF/DAAF SRFD/SFD Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles Inspection de l'Enseignement Agricole Conseil national de l'enseignement agricole privé Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation Union nationale rurale d'éducation et de promotion

Résumé :
Cette note de service a pour objet de définir les épreuves et les modalités d'évaluation du BTSA spécialité "Gestion forestière" en application de l'arrêté du 28 juillet 2022 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole spécialité "gestion forestière".

Textes de référence :
- Arrêté du 28 juillet 2022 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole spécialité "gestion forestière".

La présente note de service a pour objet de définir les épreuves et les modalités d'évaluation du BTSA spécialité « gestion forestière ». Les modalités décrites ci-dessous seront appliquées à partir de la session d'examen 2026.
Les modifications de la présente note apportant des précisions sur les modalités d'évaluation des épreuves pour les candidats évalués en CCF et hors CCF apparaissent en gris clair.

Le Directeur général de l'enseignement et de la recherche

Benoît BONAIMÉ

Note de service relative à la définition des épreuves et des modalités d'évaluation des capacités professionnelles du BTSA Gestion forestière

Partie 1 : Dispositions communes à l'ensemble des BTSA

1.1 Conditions de délivrance du diplôme

L'examen du brevet de technicien supérieur agricole comporte huit épreuves obligatoires qui permettent de vérifier l'atteinte des capacités du référentiel de compétences. Parmi ces épreuves, trois concernent les capacités du tronc commun à l'ensemble des BTSA et cinq les capacités professionnelles propres à la spécialité.

L'organisation des épreuves prend en compte les différentes modalités de mise en œuvre de la certification. L'examen est organisé selon diverses possibilités :

- Par combinaisons entre des évaluations ponctuelles terminales (EPT) et des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les candidats inscrits dans un établissement habilité à la mise en œuvre du contrôle en cours de formation (CCF).
- En évaluations ponctuelles terminales pour les candidats hors CCF.
- Par des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les candidats inscrits dans un établissement habilité à mettre en œuvre du contrôle en cours de formation (CCF) dans le cadre d'une organisation semestrialisée telle que définie à l'article D811-139-5 du code rural et de la pêche maritime.

Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à dix sur vingt à l'ensemble des épreuves. Une moyenne inférieure à dix sur vingt à l'ensemble des épreuves professionnelles (E4 à E8), ou une note inférieure à six sur vingt à l'une des épreuves professionnelles, est éliminatoire.

Si la moyenne générale est comprise entre neuf et dix sur vingt et si le candidat a une moyenne supérieure à dix pour l'ensemble des épreuves professionnelles et ne présente aucune note inférieure à six pour chacune des épreuves E4 à E8, le jury peut décider, au vu des éléments d'appréciation à sa disposition, soit d'attribuer des points supplémentaires et de déclarer le candidat admis, soit de l'ajourner.

Le diplôme peut aussi être obtenu par la validation des acquis de l'expérience.

1.2 Principes de mise en œuvre de l'évaluation

Quelles que soient les conditions de mise en œuvre des évaluations (ponctuelles terminales ou en cours de formation dans un cadre « classique » ou semestrialisé), celles-ci reposent sur l'évaluation des **capacités** telles que définies dans le référentiel de compétences et précisées par des **critères** sur lesquels les évaluateurs vont se baser pour mesurer le degré de maîtrise des différentes capacités par le candidat.

Capacités : L'organisation du référentiel de compétences détermine deux niveaux de capacités :

- Les capacités globales qui correspondent aux blocs de compétences
- Les capacités intermédiaires qui déclinent la capacité globale en autant de composantes et qui font l'objet de la mise en œuvre d'une évaluation certificative (ECCF ou EPT).

Chaque capacité intermédiaire est affectée d'un coefficient 1.

Critères : Les critères d'évaluation sont intégrés au référentiel d'évaluation et à ce titre sont réglementaires. La liste de ces critères est exhaustive. Ils correspondent à des qualités générales attendues, non directement observables ou mesurables.

Les critères devront être complétés dans les **grilles d'évaluation** des ECCF par des **indicateurs**, définis par l'équipe pédagogique. Des indicateurs sont également présents dans les grilles nationales pour les évaluations terminales.

Indicateurs : Les indicateurs sont des éléments observables ou mesurables adaptés au contexte spécifique à la situation d'évaluation.

Grille d'évaluation : La grille d'évaluation est un outil important de formalisation et de contractualisation tant avec les apprenants qu'avec le jury. Elle précise ce qui est attendu, rappelle les critères d'évaluation à prendre en compte. Elle fournit des renseignements sur les indicateurs mobilisés dans la situation d'évaluation proposée. Elle contribue à la fiabilité de l'évaluation.

Chaque capacité intermédiaire évaluée fait l'objet d'une grille d'évaluation critériée. Pour les ECCF, une trame de grille est donnée en **annexe 6**.
Les ECCF sont conduites dans le cadre de **situations d'évaluation** (SE) définies par les équipes à partir des capacités à évaluer, en s'appuyant sur les critères du référentiel d'évaluation.
Situation d'évaluation : Une situation d'évaluation est composée de deux types d'éléments :

- un contexte professionnel ou social,
- des consignes (ou un questionnement) articulées au contexte, qui précisent ce qui est attendu du candidat.

Une situation d'évaluation peut être le support d'une ou plusieurs ECCF permettant ainsi d'évaluer plusieurs capacités pouvant appartenir à des blocs différents. Dans ce cas, la grille d'évaluation comporte autant de parties que de capacités évaluées.
Dans le cadre particulier du dispositif semestrialisé, à chaque unité d'enseignement (UE) correspond une situation d'évaluation (SE) qui permet de valider une ou plusieurs capacités.

Partie 2 – Indications de cadrage dans le cas du BTSA « Gestion forestière »

2.1. Présentation des huit épreuves et des trois modalités possibles de certification

Épreuves		Blocs de compétences	Capacités globales correspondantes	Modalités d'évaluation			Coefficients
				Candidats en CCF (1)	Candidats hors CCF (2)	Candidats dans la modalité du BTSA semestrialisé (3)	
Tronc commun	**E1**	B1	S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui	EPT		ECCF	1
	E2	B2	Construire son projet personnel et professionnel	ECCF	EPT	ECCF	1
	E3	B3	Communiquer dans des situations et des contextes variés	ECCF	EPT	ECCF	1
Domaine professionnel	**E4**	B4	Réaliser un diagnostic au sein d'un écosystème forestier	ECCF	EPT	ECCF	1
	E5	B5	Gérer des chantiers forestiers	ECCF	EPT	ECCF	1
	E6	B6	Élaborer un document de gestion durable-forestier	ECCF	EPT	ECCF	1
	E7	B7	Valoriser la ressource d'une unité de gestion	EPT		ECCF	1
	E8	B8	Accompagner les acteurs d'un projet forestier	EPT		ECCF	1

2.2. Épreuves ponctuelles terminales communes à tous les candidats en CCF et aux candidats hors CCF

Épreuve E7 : « Valorisation des ressources d'une unité de gestion forestière »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 7, « Valoriser la ressource d'une unité de gestion ».

Capacités certifiées	Critères d'évaluation
C7.1 Assurer le martelage, la désignation	- Formulation des consignes de martelage - Réalisation d'un martelage en relation aux consignes - Contrôle du martelage dans le respect des consignes
C7.2 Choisir des modes de vente de bois	- Identification des débouchés - Raisonnement des modalités de mise en marché des bois
C7.3 Cuber, classer, estimer	- Réalisation d'un cubage de bois - Appréciation de la qualité des bois - Réalisation de l'estimation de la valorisation optimale des bois

Cette épreuve prend la forme d'une évaluation ponctuelle terminale pratique et orale explicitée s'appuyant sur une étude de cas contextualisée.

Modalités :
L'étude de cas prend appui sur des documents et sur une mise en situation professionnelle sur une parcelle forestière.
On attend du candidat qu'il analyse le cas proposé afin de formuler des propositions argumentées en lien avec les capacités visées et de réaliser les opérations de martelage appropriées.
L'unité de gestion utilisée pour l'épreuve de martelage est d'environ 0.25 ha.
L'établissement, centre d'examen, produit uniquement les documents suivants en lien avec la parcelle :

- Carte de localisation de la parcelle
- Diagnostic de station
- Diagnostic de peuplement : inventaire par essence en nombre de tiges et surface terrière totale par essence (ne pas donner les volumes)
- Contexte socio-économique du marché local
- Fourchette des prix des bois
- 3 tarifs de cubage : Chaudé, Algan, Schaeffer rapide

Les examinateurs sont convoqués un jour ou une demi-journée en amont de l'épreuve pour découvrir la parcelle et pour un temps d'harmonisation. Ils prennent connaissance des documents.
Seul le cubage d'arbres sur pied est proposé aux candidats pour l'évaluation des capacités C7.2 et C7.3.

Consignes aux candidats :

- Martelage avec un dispositif temporaire non marquant (ruban)
- Estimation du volume du lot martelé
- Parmi le lot martelé, le candidat choisit un arbre pour présenter les qualités
- Proposition d'une mise en marché adaptée

6 à 7 candidats peuvent être évalués en même temps.

Les candidats devront prévoir une tenue de terrain adaptée au contexte d'une épreuve pratique dans une parcelle forestière.

Durée de l'épreuve :
Conduite de l'étude de cas : 1h30
Présentation orale : 15 minutes
Entretien avec le jury : 30 minutes

Examinateurs :
- Un enseignant de STAE/Aménagement forestier
- Un enseignant de SESG/GE enseignant dans les modules professionnels en BTSA GF

Grille d'évaluation : Annexe 1

Épreuve E8 : « Accompagnement d'acteurs d'un projet forestier »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 8, « Accompagner les acteurs d'un projet forestier ».

Capacités certifiées	Critères d'évaluation
C8.1 Analyser le contexte et les enjeux d'un projet forestier territorial	- Identification des potentialités et contraintes du territoire forestier - Prise en compte des attentes des propriétaires et des parties prenantes d'un projet forestier - Formulation d'une problématique de gestion durable d'un projet forestier
C8.2 Apporter conseil et appui technique	- Analyse de la demande du commanditaire - Présentation d'options possibles adaptées à la situation et aux attentes
C8.3 Contribuer à des démarches d'animation et de concertation des territoires forestiers	- Identification des publics concernés par une démarche de concertation territoriale forestière - Identification des menaces et opportunités concernant le territoire forestier dans une approche prospective - Participation à un dialogue forestier territorial par la réalisation d'actions d'information, de sensibilisation, de formation, de vulgarisation

Cette épreuve prend la forme d'une évaluation ponctuelle terminale orale prenant appui, au travers d'un dossier élaboré par le candidat, sur une ou des expérience(s) professionnelle(s) vécue(s) en lien avec les SPS du champ de compétences « accompagnement des acteurs d'un projet forestier » et permettant d'évaluer les trois capacités C8.1, C8.2 et C8.3

Modalités :
Les capacités C8.1 et C8.2 sont évaluées à partir d'une ou plusieurs situations professionnelles vécues au cours des périodes de formation en milieu professionnel. L'expérience professionnelle présentée pour certifier la capacité C8.3 peut avoir été vécue dans un contexte autre que les stages.
Le candidat produit un dossier de 25 à 30 pages dans lequel il analyse le contexte et les enjeux d'un projet forestier territorial, propose un conseil et un appui technique adapté aux attentes d'un propriétaire et des parties prenantes et analyse une action d'information, de sensibilisation, de formation ou de vulgarisation à laquelle il a pris part.
Le dossier est envoyé préalablement aux examinateurs selon les modalités définies par l'autorité académique en charge de l'organisation de l'examen.
Tout candidat n'ayant pas transmis son dossier ne sera pas autorisé à présenter l'épreuve E8. Le candidat sera alors considéré comme non évaluable à l'épreuve.
Le dossier fait partie de l'évaluation. Il n'est pas évalué en tant que tel, mais il est le support de l'évaluation orale.

Durée de l'épreuve :
40 minutes : 10 minutes de présentation suivies de 30 minutes d'entretien avec le jury.
L'usage d'un support de communication sous format papier ou numérique (PDF sur clé USB avec copie papier en secours) est autorisé pour l'épreuve E8. La salle d'examen est équipée d'un tableau, d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur.

Examinateurs :
- Un enseignant de STAE/Aménagement forestier et
- Un enseignant de SESG/GE intervenant en modules professionnels du BTSA GF
- Un professionnel du secteur

L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'évaluation.

Grille d'évaluation : Annexe 2

2.3. Épreuves sous forme d'ECCF

Épreuve E4 : « Réalisation de diagnostics forestiers »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 4, « Réaliser un diagnostic au sein d'un écosystème forestier ».

ECCF	Capacités certifiées	Critères d'évaluation
ECCF 4.1	C4.1 Caractériser le potentiel de l'espace forestier	- Prise en compte des éléments de contexte et des enjeux - Étude de la station - Analyse du peuplement
ECCF 4.2	C4.2 Mobiliser les outils et méthodes d'aide au diagnostic	- Choix des outils et adaptation des méthodes d'inventaires aux enjeux et aux finalités - Maîtrise des solutions informatiques dédiées au diagnostic - Maîtrise d'outils mathématiques d'aide au diagnostic
ECCF 4.3	C4.3 Produire un diagnostic de synthèse	- Acquisition de données brutes dans une approche multidimensionnelle - Réalisation d'une cartographie de synthèse en mobilisant la géomatique - Formalisation des potentialités et des contraintes à des fins d'élaboration d'un projet forestier

3 ECCF :
1 à 3 situations d'évaluation doivent permettre d'évaluer les 3 capacités attachées à cette épreuve.

Modalités :
La capacité C4.1 est évaluée dans une parcelle forestière en pratique et écrit ou en pratique explicitée.
La capacité C4.2 est évaluée en pratique et écrit.
La capacité C4.3 est évaluée en pratique et écrit.
L'évaluation de la capacité C4.1 se fait dans une parcelle forestière présentant plusieurs enjeux en vue d'un diagnostic complet. Elle se déroule sur le terrain.
L'évaluation des capacités C4.2 et C4.3 demande l'utilisation d'outils numériques.

Examinateurs :
- Pour la capacité C4.1 : Un enseignant de Biologie-Ecologie et un enseignant de STAE/Aménagement forestier.
- Pour la capacité C4.2 : Un enseignant de Biologie-Ecologie et/ou un enseignant de STAE/Aménagement forestier, un enseignant de Technologies de l'Informatique et du Multimédia et/ou un enseignant de Mathématiques en fonction des situations d'évaluation.
- Pour la capacité C4.3 : Un enseignant de STAE/Aménagement forestier et/ou de Biologie-Ecologie en fonction des situations d'évaluation et un enseignant de Technologies de l'Informatique et du Multimédia

Grille d'évaluation :
La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluées est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

Épreuve E5 : « Gestion de chantiers forestiers »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 5, « Gérer des chantiers forestiers ».

ECCF	Capacités certifiées	Critères d'évaluation
ECCF 5.1	C5.1. Choisir les stratégies d'intervention	- Optimisation de la logistique des différentes interventions - Adaptation des techniques, moyens humains, et matériels, impératifs de calendrier - Qualité de la préparation administrative et financière préalable au chantier
ECCF 5.2	C5.2 Organiser les chantiers	- Contextualisation de la commande dans son environnement - Mise en œuvre du programme des interventions - Inscription dans une politique de santé et de sécurité au travail
ECCF 5.3	C5.3 Réguler la réalisation de chantiers sylvicoles et d'exploitation-	- Coordination du travail entre les intervenants - Évaluation de la qualité globale des chantiers - Proposition de choix alternatifs

3 ECCF :
1 à 3 situations d'évaluation doivent permettre d'évaluer les 3 capacités attachées à cette épreuve.

Modalités :
La capacité C5.1 est évaluée par un écrit basé sur l'observation d'une situation pratique.
La capacité C5.2 est évaluée en pratique explicitée.
La capacité C5.3 est évaluée à l'oral à partir d'une situation professionnelle vécue en stage ou observée en centre dans le cadre des enseignements du module M5.

Examinateurs :
Les enseignants de SESG/GE, STAE/Aménagement forestier, STE/Agroéquipement intervenant dans le module M5.

Grille d'évaluation :
La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluées est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

Épreuve E6 : « Élaboration d'un document de gestion durable forestier »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 6, « Élaborer un document de gestion durable forestier ».

ECCF	Capacités certifiées	Critères d'évaluation
ECCF 6.1	C6.1 Réaliser un bilan de la gestion antérieure	- Analyse du document de gestion - Relation entre la gestion mise en œuvre jusqu'à aujourd'hui et les objectifs de gestion passée - Détermination des éventuels nouveaux enjeux du document de gestion
ECCF 6.2	C6.2 Définir des objectifs de gestion	- Caractérisation du contexte - Caractérisation de l'équilibre visé du massif à moyen ou long terme - Définition des objectifs par unité de gestion - Prise en compte des impacts de la gestion mise en œuvre
ECCF 6.3	C6.3 Concevoir des itinéraires sylvicoles	- Justification du choix d'un itinéraire possible - Planification des étapes de gestion en fonction des objectifs fixés
ECCF 6.4	C6.4 Élaborer les documents de gestion	- Programmation des différents types de coupe, de travaux et toutes interventions utiles à la garantie de la gestion durable - Production du document de gestion et des cartes nécessaires

4 ECCF :
1 à 2 situations d'évaluation doivent permettre d'évaluer les 4 capacités attachées à cette épreuve.

Modalités :
La capacité C6.1 est évaluée en pratique et écrit ou pratique et écrit et oral à partir d'une situation professionnelle conduite en projet tutoré ou individuelle vécue en période de formation en milieu professionnel.

Les capacités C6.2, C6.3 et C6.4 sont évaluées en pratique et écrit ou pratique et écrit et oral à partir d'une situation professionnelle commune conduite en projet tutoré.

Les situations d'évaluation intègrent l'utilisation d'outils numériques.

Examinateurs :
- Un enseignant de STAE/Aménagement forestier pour la capacité C6.1.
- Un enseignant de STAE/Aménagement forestier et un enseignant de Biologie-Ecologie pour les capacités C6.2, C6.3 et C6.4. La présence d'un professionnel peut être envisagée, notamment en cas d'indisponibilité d'un évaluateur d'une des deux disciplines.

Grille d'évaluation :
La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluées est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

2.4. Épreuves terminales spécifiques pour les candidats présentant les évaluations hors CCF

Épreuve E4 : « Réalisation de diagnostics forestiers »

Cette épreuve évalue la capacité correspondant au bloc 4, « Réaliser un diagnostic au sein d'un écosystème forestier ».

Capacités certifiées	Critères d'évaluation
C4.1 Caractériser le potentiel de l'espace forestier	- Prise en compte des éléments de contexte et des enjeux - Étude de la station - Analyse du peuplement
C4.2 Mobiliser les outils et méthodes d'aide au diagnostic	- Choix des outils et adaptation des méthodes d'inventaires aux enjeux et aux finalités - Maîtrise des solutions informatiques dédiées au diagnostic - Maîtrise d'outils mathématiques d'aide au diagnostic
C4.3 Produire un diagnostic de synthèse	- Acquisition de données brutes dans une approche multidimensionnelle - Réalisation d'une cartographie de synthèse en mobilisant la géomatique - Formalisation des potentialités et des contraintes à des fins d'élaboration d'un projet forestier

Cette épreuve prend la forme d'une épreuve ponctuelle terminale pratique et orale s'appuyant sur l'analyse individuelle d'une parcelle forestière en vue d'un diagnostic complet. -

Modalités :
Cette épreuve se déroule en deux temps d'évaluation, le premier sur le terrain et le second en salle.
Au travers des questions posées, le jury veillera à couvrir l'ensemble des capacités attachées à l'épreuve E4.
Le premier temps d'évaluation, sur le terrain, permet d'apprécier les critères de la capacité C4.1 et une partie des critères des capacités C4.2 et C4.3. Il porte sur la réalisation d'un diagnostic forestier sur un site donné (le matériel et les documents sont mis à disposition du candidat). Le jury fournit également au candidat un dossier complémentaire informatif, relatif à ce site et aux enjeux locaux (de production, sociétaux, environnementaux).

L'établissement, centre d'examen, produit ce dossier complémentaire informatif. Les examinateurs sont convoqués un jour ou une demi-journée en amont de l'épreuve pour découvrir la parcelle et pour un temps d'harmonisation.
Le second temps d'évaluation, en salle, permet d'apprécier les autres critères des capacités C4.2 et C4.3 (en gras sur la grille d'évaluation). Il consiste en la présentation, sur un support informatique, d'un traitement de données issues de situations vécues comprenant des aspects :
- de géomatique (basé sur une carte thématique)
- de problématisation d'une question forestière nécessitant le recours à un outil mathématique adapté.
Le support informatique peut être un SIG, un diaporama, un fichier issu d'un tableur ou d'un traitement de texte.
La salle d'examen est équipée d'un tableau, d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur.
En fonction des contraintes logistiques, les deux temps d'évaluation concernant l'épreuve peuvent être organisés sur une journée avec la possibilité d'intervertir les deux temps.

Tout candidat qui se présente sans support informatique (vérification au moment de l'appel des candidats) ne répond pas aux exigences de l'épreuve. Il sera alors considéré comme non évaluable à l'épreuve E4. Le candidat et le jury complètent le procès-verbal de constat d'absence de document (annexe 7).

Pour le premier temps d'évaluation, sur le terrain, les candidats devront prévoir une tenue adaptée aux conditions d'une épreuve pratique dans une parcelle forestière.

Durée de l'épreuve :
La durée totale de cette épreuve est de 2 heures. Elle est réalisée en deux temps d'évaluation :
- 1h30 sur le terrain :
    - 1h pour élaborer le diagnostic,
    - 10 minutes d'exposé puis
    - 20 minutes d'entretien avec le jury
- 30 minutes en salle informatique équipée d'un vidéoprojecteur :
    - 10 minutes d'exposé puis
    - 20 minutes d'entretien avec le jury

Examinateurs :
Le premier temps d'évaluation mobilise un enseignant de Biologie-Ecologie de la spécialité et un enseignant de STAE/Aménagement forestier.
Le deuxième temps d'évaluation mobilise un enseignant de Mathématiques de la spécialité et un enseignant de Technologies de l'Informatique et du Multimédia.

Grille d'évaluation : Annexe 3
Une seule et même grille d'évaluation est renseignée par les deux binômes d'enseignants au cours des deux temps d'évaluation. La synthèse et l'attribution de la note finale sont effectuées à l'issue des opérations d'évaluation par l'ensemble des examinateurs.

Épreuve E5 : « Gestion de chantiers forestiers »

Cette épreuve valide la capacité correspondant au bloc 5, « Gérer des chantiers forestiers ».

Capacités certifiées	Critères d'évaluation
C5.1. Choisir les stratégies d'intervention	- Optimisation de la logistique des différentes interventions - Adaptation des techniques, moyens humains, et matériels, impératifs de calendrier - Qualité de la préparation administrative et financière préalable au chantier
C5.2 Organiser les chantiers	- Contextualisation de la commande dans son environnement - Mise en œuvre du programme des interventions - Inscription dans une politique de santé et sécurité au travail
C5.3 Réguler la réalisation de chantiers sylvicoles et d'exploitation-	- Coordination du travail entre les intervenants - Évaluation de la qualité globale des chantiers - Proposition de choix alternatifs

Cette épreuve prend la forme d'une évaluation ponctuelle terminale orale prenant appui sur un dossier individuel élaboré par le candidat à partir d'une ou plusieurs expérience(s) professionnelle(s) (chantier sylvicole ou d'exploitation) vécue(s) ou observée(s) par le candidat.

Modalités :
Le dossier élaboré par le candidat comporte quatre fiches d'une page chacune :

- Une fiche par capacité permettant la prise en compte de tous les critères d'évaluation. Ces trois fiches peuvent ne pas se rapporter au même chantier.
- Une fiche globale dans laquelle le candidat présente son regard critique sur les trois fiches présentées et les difficultés qu'il a pu rencontrer.

Le dossier est remis au jury au moment de l'évaluation.

Tout candidat qui ne remet pas le dossier ou qui remet un dossier ne comportant pas les quatre fiches demandées ne peut pas passer l'épreuve orale. Il sera alors considéré comme non évaluable à l'épreuve E5. Le candidat et le jury complètent le procès-verbal de constat d'absence de document (annexe 7).

Durée de l'épreuve :
30 minutes dont 10 minutes d'exposé et 20 minutes d'entretien avec le jury. Dans tous les cas, un temps d'installation de 5 minutes est accordé au candidat en amont de l'épreuve orale.

Examinateurs :
Le jury est composé d'un enseignant de STAE/Aménagement forestier ou un enseignant de STE/agroéquipement de la spécialité et d'un enseignant de SESG/GE de la spécialité intervenant dans les modules professionnels

Grille d'évaluation : Annexe 4

Épreuve E6 : « Élaboration de documents de gestion durable forestier »

Cette épreuve valide la capacité correspondant au bloc 6, « Élaborer un document de gestion durable forestier ».

Capacités certifiées	Critères d'évaluation
C6.1 Réaliser un bilan de la gestion antérieure	- Analyse du document de gestion - Relation entre la gestion mise en œuvre jusqu'à aujourd'hui et les objectifs de gestion passée - Détermination des éventuels nouveaux enjeux du document de gestion
C6.2 Définir des objectifs de gestion	- Caractérisation du contexte - Caractérisation de l'équilibre visé du massif à moyen ou long terme - Définition des objectifs par unité de gestion - Prise en compte des impacts de la gestion mise en œuvre
C6.3 Concevoir des itinéraires sylvicoles	- Justification du choix d'un itinéraire possible - Planification des étapes de gestion en fonction des objectifs fixés
C6.4 Élaborer les documents de gestion	- Programmation des différents types de coupe, de travaux et toutes interventions utiles à la garantie de la gestion durable - Production du document de gestion et des cartes nécessaires

Cette épreuve prend la forme d'une épreuve ponctuelle terminale orale.

Modalités :
L'épreuve s'appuie sur un document de gestion durable (20 pages annexes comprises) réalisé par le candidat. On attend de lui qu'il présente la forêt étudiée en faisant ressortir les principaux enjeux. La gestion proposée doit être cohérente avec les enjeux identifiés. Elle doit permettre une gestion multifonctionnelle et durable en faisant état des améliorations au niveau des critères de gestion définis préalablement.
Au travers des questions posées, le jury veillera à couvrir l'ensemble des capacités attachées à l'épreuve E6.
Les situations d'évaluation intègrent l'utilisation d'outils numériques.
Le document de gestion est obligatoire pour l'épreuve E6. Il est remis au jury au moment de l'évaluation.
Tout candidat qui ne remet pas le document de gestion ne peut pas passer l'épreuve orale. Il sera alors considéré comme non évaluable à l'épreuve E6. Le candidat et le jury complètent le procès-verbal de constat d'absence de document (annexe 7).

Durée de l'épreuve :

30 minutes : 10 minutes d'exposé par le candidat en prenant appui sur un support de présentation numérique, suivies de 20 minutes d'entretien avec le jury.

Le candidat peut également utiliser ses outils numériques personnels.
Dans tous les cas, un temps d'installation de 5 minutes est accordé au candidat en amont de l'épreuve orale.
La salle d'examen est équipée d'un tableau, d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur.
Le document de gestion est support de l'évaluation mais n'est pas évalué en tant que tel.

Examinateurs :
Le jury est composé d'un enseignant de STAE/Aménagement forestier et d'un enseignant de Biologie-Ecologie de la spécialité.

Grille d'évaluation : Annexe 6

Partie 3 – Indications de cadrage pour les BTSA selon une organisation semestrialisée

Rappel : Dans le cadre particulier du dispositif semestrialisé, à chaque unité d'enseignement (UE) correspond une situation d'évaluation (SE) qui permet de valider une ou plusieurs capacités d'un même bloc ou de blocs différents.
La grille d'évaluation comporte autant de parties que de capacités évaluées. Chacune de ces parties est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

Épreuve E4 : « Réalisation de diagnostics forestiers »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 4, « Réaliser un diagnostic au sein d'un écosystème forestier ».

ECCF	Capacités certifiées	Critères d'évaluation
ECCF 4.1	C4.1 Caractériser le potentiel de l'espace forestier	- Prise en compte des éléments de contexte et des enjeux - Étude de la station - Analyse du peuplement
ECCF 4.2	C4.2 Mobiliser les outils et méthodes d'aide au diagnostic	- Choix des outils et adaptation des méthodes d'inventaires aux enjeux et aux finalités - Maîtrise des solutions informatiques dédiées au diagnostic - Maîtrise d'outils mathématiques d'aide au diagnostic
ECCF 4.3	C4.3 Produire un diagnostic de synthèse	- Acquisition de données brutes dans une approche multidimensionnelle - Réalisation d'une cartographie de synthèse en mobilisant la géomatique - Formalisation des potentialités et des contraintes à des fins d'élaboration d'un projet forestier

3 ECCF :
Évaluations certificatives en cours de formation dans des situations d'évaluation définies par les équipes.
Les trois capacités sont évaluées à partir de situations pratiques.

Modalités :
L'évaluation de la capacité C4.1 se fait dans une parcelle forestière présentant plusieurs enjeux.
L'évaluation des capacités C4.2 et C4.3 nécessite l'utilisation d'outils numériques.

Examinateurs :
- Un enseignant de Biologie-Ecologie et un enseignant de STAE/Aménagement forestier pour la capacité C4.1.
- Un enseignant de Biologie-Ecologie, un enseignant de STAE/Aménagement forestier, un enseignant de Technologies de l'Informatique et du Multimédia et un enseignant de Mathématiques pour la capacité C4.2.
- Un enseignant de STAE/Aménagement forestier et/ou de Biologie-Ecologie en fonction des situations d'évaluation et un enseignant de Technologies de l'Informatique et du Multimédia

Grille d'évaluation :
La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluées est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

Épreuve E5 : « Gestion de chantiers forestiers »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 5, « Gérer des chantiers forestiers ».

ECCF	Capacités certifiées	Critères d'évaluation
ECCF 5.1	C5.1 Choisir les stratégies d'intervention	- Optimisation de la logistique des différentes interventions - Adaptation des techniques, moyens humains, et matériels, impératifs de calendrier - Qualité de la préparation administrative et financière préalable au chantier
ECCF 5.2	C5.2 Organiser les chantiers	- Contextualisation de la commande dans son environnement - Mise en œuvre du programme des interventions - Inscription dans une politique de santé et sécurité au travail
ECCF 5.3	C5.3 Réguler la réalisation de chantiers sylvicoles et d'exploitation-	- Coordination du travail entre les intervenants - Évaluation de la qualité globale des chantiers - Proposition de choix alternatifs

3 ECCF :
Évaluations certificatives en cours de formation dans des situations d'évaluation définies par les équipes.
Les trois capacités sont évaluées à partir de situation(s) réelle(s) de terrain.

Modalités :
La capacité C5.1 est évaluée à l'oral ou à l'écrit basé sur l'observation d'une situation pratique.
La capacité C5.2 est évaluée en pratique explicitée.
La capacité C5.3 est évaluée par un écrit à partir d'une situation professionnelle, vécue en stage ou observée en centre dans le cadre des enseignements du module M5.

Examinateurs :
- Un enseignant de STAE/Aménagement forestier, un enseignant de SESG/GE, et un enseignant de STE/Agroéquipement pour la capacité C5.1.
- Un enseignant de STAE/Aménagement forestier et un enseignant de STE/Agroéquipement pour la capacité C5.2.
- Un enseignant de STAE/Aménagement forestier et un enseignant de SESG/GE pour l'évaluation de la capacité C5.3.

Grille d'évaluation : la grille d'évaluation de chacune des capacités évaluées est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

Épreuve 6 : « Élaboration de document de gestion durable forestier »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 6, « Élaborer un document de gestion durable forestier ».

ECCF	Capacités certifiées	Critères d'évaluation
ECCF 6.1	C6.1 Réaliser un bilan de la gestion antérieure	- Analyse du document de gestion - Relation entre la gestion mise en œuvre jusqu'à aujourd'hui et les objectifs de gestion passée - Détermination des éventuels nouveaux enjeux du document de gestion
ECCF 6.2	C6.2 Définir des objectifs de gestion	- Caractérisation du contexte - Caractérisation de l'équilibre visé du massif à moyen ou long terme - Définition des objectifs par unité de gestion - Prise en compte des impacts de la gestion mise en œuvre
ECCF 6.3	C6.3 Concevoir des itinéraires sylvicoles	- Justification du choix d'un itinéraire possible - Planification des étapes de gestion en fonction des objectifs fixés
ECCF 6.4	C6.4 Élaborer les documents de gestion	- Programmation des différents types de coupe, de travaux et toutes interventions utiles à la garantie de la gestion durable - Production du document de gestion et des cartes nécessaires

4 ECCF :
Évaluations certificatives en cours de formation dans des situations d'évaluation définies par les équipes

L'évaluation des capacités C6.2, C6.3 et C6.4, s'appuie sur une même commande et nécessite l'utilisation d'outils informatiques.

Modalités :
L'évaluation des 4 capacités s'appuie sur la conduite d'un projet tutoré et/ou une situation vécue en période de formation en milieu professionnel. La présence d'un professionnel est souhaitable au moins pour la phase de formalisation de la commande.

Examinateurs :
L'évaluation est réalisée par un enseignant de STAE/Aménagement forestier pouvant être accompagné par un enseignant de Biologie-Ecologie en fonction de la capacité évaluée.
La présence d'un professionnel peut être envisagée, notamment en cas d'indisponibilité d'un évaluateur d'une des deux disciplines.

Grille d'évaluation :
La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluées est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

Épreuve E7 : « Valorisation des ressources d'une unité de gestion forestière »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 7, « Valoriser la ressource d'une unité de gestion »

ECCF	Capacités certifiées	Critères d'évaluation
ECCF 7.1	C7.1 Assurer le martelage, la désignation	- Formulation des consignes de martelage - Réalisation d'un martelage en relation aux consignes - Contrôle du martelage dans le respect des consignes
ECCF 7.2	C7.2 Choisir des modes de vente	- Identification des débouchés - Raisonnement des modalités de mise en marché des bois
ECCF 7.3	C7.3 Cuber, classer, estimer	- Réalisation d'un cubage de bois - Appréciation de la qualité des bois - Réalisation de l'estimation de la valorisation optimale des bois

3 ECCF :
Évaluations certificatives en cours de formation dans des situations d'évaluation définies par les équipes.
Les trois capacités sont évaluées à partir de situations pratiques.

Modalités :
L'évaluation de la capacité intermédiaire C7.1 prend la forme d'une épreuve pratique (terrain) et orale.
L'évaluation des capacités intermédiaires C7.2 et C7.3 prend la forme d'une épreuve pratique (terrain) et écrite. Les deux capacités C7.2 et C7.3 sont évaluées dans une même situation d'évaluation.

Examinateurs :
- Un enseignant de STAE/Aménagement forestier, pour la capacité C7.1.
- Un enseignant de STAE/Aménagement forestier et un enseignant de SESG/GE pour la capacité C7.2.
- Un enseignant de STAE/Aménagement forestier, un enseignant de mathématiques et un enseignant de SESG/GE pour l'évaluation de la capacité C7.3.

Grille d'évaluation :
La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluées est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

Épreuve E8 : « Accompagnement d'acteurs de projets forestiers »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 8, « Accompagner les acteurs d'un projet forestier ».

ECCF	Capacités certifiées	Critères d'évaluation
ECCF 8.1	C8.1 Analyser le contexte et les enjeux d'un projet forestier territorial	- Identification des potentialités et contraintes du territoire forestier - Prise en compte des attentes des propriétaires et des parties prenantes d'un projet forestier - Formulation d'une problématique de gestion durable d'un projet forestier
ECCF 8.2	C8.2 Apporter conseil et appui technique	- Analyse de la demande du commanditaire -Présentation d'options possibles adaptées à la situation et aux attentes
ECCF 8.3	C8.3 Contribuer à des démarches d'animation et de concertation des territoires forestiers	- Identification des publics concernés par une démarche de concertation territoriale forestière - Identification des menaces et opportunités concernant le territoire forestier dans une approche prospective - Participation à un dialogue forestier territorial par la réalisation d'actions d'information, de sensibilisation, de formation, de vulgarisation

3 ECCF :
Évaluations certificatives en cours de formation dans des situations d'évaluation définies par les équipes.

Modalités :
Les situations d'évaluation s'appuyant sur le stage ou sur d'autres situations professionnelles réelles sont privilégiées. Ces situations peuvent avantageusement inclure l'évaluation de capacités des blocs 2 et 3.

Examinateurs :
Un enseignant de SESG/GE et un enseignant de STAE/Aménagement forestier intervenant dans les modules professionnels pour chacune des capacités. La présence de professionnels est recommandée.

Grille d'évaluation : La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluées est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

Annexe n° 1 : Grille d'évaluation de l'épreuve E7

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Brevet de technicien supérieur agricole Gestion forestière

Examen : BTSA **Session :** **Centre :**	**Nom et prénom du candidat :** **N° d'anonymat :**	**Épreuve : E7** **Date :** **N° jury :**

CAPACITÉ CERTIFIÉE	CRITÈRES	INDICATEURS[1]	--	-	+	++	NOTE	APPRÉCIATIONS
C7.1 Assurer le martelage, la désignation	Formulation des consignes de martelage	-Prise en compte de la commande (objectif à long terme) -Prise en compte du diagnostic et spécificités de l'unité de gestion (station, peuplement, -Complétude des consignes					/6	
	Réalisation d'un martelage en relation aux consignes	-Justification des arbres martelés -Réalisation complète de l'opération de martelage					/10	
	Contrôle du martelage dans le respect des consignes	-Cohérence quantitative et qualitative du martelage (démarche de contrôle et résultat)					/4	
Appréciation C7.1 :						**TOTAL**	**/20**	
C7.2 Choisir des modes de vente	Identification des débouchés	-Prise en compte des résultats du martelage -Prise en compte des marchés à cibler -Identification et pertinence des produits à commercialiser					/8	
	Raisonnement des modalités de mise en marché des bois	-Choix et justifications du mode de vente (paiement, risque, résultat économique, maîtrise de l'exploitation…) -Faisabilité des solutions (proposition réaliste)					/12	
Appréciation C7.2 :						**TOTAL**	**/20**	

C7.3 Cuber, classer, estimer	Réalisation d'un cubage de bois	-Choix de la méthode -Résultat cohérent (cubage)					/7	
	Appréciation de la qualité des bois	-Identification des défauts et singularités -Proposition de classement qualitatif et quantitatif cohérent					/7	
	Réalisation de l'estimation de la valorisation optimale des bois	-Identification et justification des produits (transformation du bois) -Explicitation de la méthode d'estimation retenue -Validité des résultats					/6	
Appréciation C7.3 :						**TOTAL**	**/20**	
						Total Sur 60 = C7.1+C7.2+C7.3	**/60**	
						Note Finale sur 20 : (C7.1+C7.2+C7.3)/3	**/20**	
Appréciation générale :							**Signature(s) du jury**	

1- Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. À ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation

Annexe n° 2 : Grille d'évaluation de l'épreuve E8

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Brevet de technicien supérieur agricole Gestion forestière

Examen : BTSA **Session :** **Centre :**	**Nom et prénom du candidat :** **N° d'anonymat :**	**Épreuve : E8** **Date :** **N° jury :**

CAPACITÉ CERTIFIÉE	CRITÈRES	INDICATEURS[1]	--	-	+	++	NOTE	APPRÉCIATIONS
C8.1 Analyser le contexte et les enjeux d'un projet forestier territorial	Identification des potentialités et contraintes du territoire forestier (Déclinaison des politiques forestières publiques et politiques territoriales)	-Définition du territoire de l'étude -Caractérisation du territoire de l'étude -Pertinence de l'échelon territorial -Caractérisation du contexte territorial -Repérage des politiques forestières et/ou territoriales pertinentes					/8	
	Prise en compte des attentes des propriétaires et des parties prenantes d'un projet forestier	-Adéquation des outils et méthodes d'investigation/ de -recensement utilisés -Repérage des acteurs et parties prenantes -Compréhension des attentes -Place et rôle de la structure d'accueil dans la dynamique d'acteurs					/6	
	Formulation d'une problématique de gestion durable d'un projet forestier	-Adéquation de la problématique au contexte territorial -Adéquation aux attentes repérées -Clarté et précision de la formulation					/6	
Appréciation C8.1 :						**TOTAL**	**/20**	
C8.2 Apporter conseil et appui technique	Analyse de la demande du commanditaire	-Pertinence des outils et méthode d'analyse -Caractérisation du commanditaire -Compréhension de ses motivations et attentes -Contextualisation de la demande					/6	
	Présentation d'options possibles adaptées à la situation et aux attentes	-Diversité des options proposées -Pertinence des propositions/motivations et contexte -Argumentation des propositions -Faisabilité des propositions -Caractérisation des éléments de choix possibles -Évaluation des impacts des options proposées					/14	
Appréciation C8.2 :						**TOTAL**	**/20**	

C8.3 Contribuer à des démarches d'animation et de concertation des territoires forestiers	Identification des publics concernés par une démarche de concertation territoriale forestière	-Compréhension de la démarche de concertation dans son territoire -Exhaustivité des publics identifiés -Pertinence des publics identifiés -Compréhension des jeux d'acteurs -Compréhension des stratégies d'acteurs -Positionnement des acteurs/projets -Liens entre les acteurs					/6	
	Identification des menaces et opportunités concernant le territoire forestier dans une approche prospective	-Validité des éléments identifiés (menaces, opportunités) -Pertinence des éléments identifiés au regard du territoire -Qualité des références mobilisées -Repérage du champ des possibles et des incertitudes -Estimation des impacts de la démarche proposée					/6	
	Participation à un dialogue forestier territorial par la réalisation d'actions d'information, de sensibilisation, de formation, de vulgarisation	-Pertinence de l'action proposée par rapport à l'objectif de la démarche -Adéquation de l'action au public -Auto-évaluation de l'action entreprise -Proposition d'améliorations éventuelles					/8	
Appréciation C8.3 :						**TOTAL**	**/20**	
						Total Sur 60 = C8.1+C8.2+C8.3	**/60**	
						Note Finale sur 20 : (C8.1+C8.2+C8.3)/3	**/20**	
Appréciation générale :							**Signature(s) du jury**	

1- Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. À ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation

Annexe n° 3 : Grille d'évaluation de l'épreuve E4 hors CCF

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Brevet de technicien supérieur agricole Gestion forestière

Examen : BTSA **Session :** **Centre :**	**HCCF** **Nom et prénom du candidat :** **N° d'anonymat :**	**Épreuve : E4** **Date :** **N° jury :**

CAPACITÉ CERTIFIÉE	CRITÈRES	INDICATEURS[1]	--	-	+	++	NOTE	APPRÉCIATIONS
C4.1 Caractériser le potentiel de l'espace forestier	Prise en compte des éléments de contexte et des enjeux	-Identification du zonage -Identification des enjeux sociaux et environnementaux					/2	
	Étude de la station	-Identification du climat, de la topographie, du sol et de leurs propriétés -Prise en compte de la végétation indicatrice, concurrente -Identification des essences forestières, de leur état et de leurs potentialités					/8	
	Analyse du peuplement	-Analyse qualitative et quantitative du peuplement -Qualification de l'historique probable du peuplement					/10	
Appréciation C4.1 :						**TOTAL**	**/20**	
C4.2 Mobiliser les outils et méthodes d'aide au diagnostic	Choix des outils et adaptation des méthodes d'inventaires aux enjeux et aux finalités	-Utilisation d'une typologie de station -Utilisation d'une typologie de peuplement -Explicitation d'une méthode d'inventaire du peuplement					/8	
	Maîtrise des solutions informatiques dédiées au diagnostic*	**-Explicitation des solutions informatiques choisies** **-Utilisation avancée des solutions informatiques**					/2	
	Maîtrise d'outils mathématiques d'aide au diagnostic *	**-Analyse de la problématique** **-Réalisation du traitement des données** **-Qualité de la conclusion**					/10	
Appréciation C4.2 :						**TOTAL**	**/20**	

C4.3 Produire un diagnostic de synthèse	**Acquisition de données brutes dans une approche multidimensionnelle ***	**-Justification des outils utilisés pour la récolte des données géoréférencées**					/2	
	Réalisation d'une cartographie de synthèse en mobilisant la géomatique *	**-Explicitation de la méthode utilisée pour réaliser une carte thématique** **-Niveau de maîtrise de l'outil géomatique**					/8	
	Formalisation des potentialités et des contraintes à des fins d'élaboration d'un projet forestier	-Intégration du potentiel des essences présentes et de l'état du peuplement -Hiérarchisation des atouts et des contraintes -Pertinence du diagnostic					/10	
Appréciation C4.3 :						**TOTAL**	**/20**	
						Total Sur 60 = C4.1+C4.2+C4.3	**/60**	
						Note Finale sur 20 : (C4.1+C4.2+C4.3)/3	**/20**	
Appréciation générale :							**Signature(s) du jury**	

1- Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. À ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation.

*** Les critères en gras sont évalués en salle informatique équipée d'un vidéoprojecteur**

Annexe n° 4 : Grille d'évaluation de l'épreuve E5 hors CCF

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Brevet de technicien supérieur agricole Gestion forestière

Examen : BTSA **Session :** **Centre :**	**HCCF** **Nom et prénom du candidat :** **N° d'anonymat :**	**Épreuve : E5** **Date :** **N° jury :**

CAPACITÉ CERTIFIÉE	CRITÈRES	INDICATEURS[1]	--	-	+	++	NOTE	APPRÉCIATIONS
C5.1 Choisir les stratégies d'intervention	Optimisation de la logistique des différentes interventions	-Prise en compte du contexte des interventions -Identification et prise en compte des risques -Élaboration d'un document de planification (calendrier, diagramme) -Chronologie cohérente des interventions sur les chantiers					/4	
	Adaptation des techniques, moyens humains, et matériels, impératifs de calendrier	-Étude des différentes possibilités d'intervention dans le cadre d'une gestion durable des massifs forestiers -Prise en compte des contraintes de sol, environnemental, saisonnalité -Adaptation des moyens humains aux besoins -Justification des choix réalisés (de système d'exploitation et des équipements) compte tenu du fonctionnement de l'entreprise (coût de fonctionnement, ses valeurs) et du contexte des différents chantiers					/8	
	Qualité de la préparation administrative et financière préalable au chantier	-Cohérence des devis (coût adapté par rapport à la productivité) -Respect des démarches administratives et réglementaires préalables (déclarations.) -Pertinence, (complétude) des fiches de chantier -Identification des délais et autorisation préalables pour garantir le respect des réglementations, la sécurité sur le chantier et autour du chantier					/8	
Appréciation C5.1 :						**TOTAL**	**/20**	

C5.2 Organiser les chantiers	Contextualisation de la commande dans son environnement	-Adaptation aux contraintes liées au chantier à réaliser (falaise, place de dépôt, selon la desserte) -Repérage des éléments internes au chantier à prendre en compte pour adapter les choix techniques, matériels, compétences.					/4	
	Mise en œuvre du programme des interventions	-Démarches techniques préalables à l'ouverture du chantier -Repérage des contraintes réglementaires, -Identification des différents intervenants et de leurs contraintes -Qualité des travaux sylvicoles et d'exploitation réalisés -Respect des délais de réalisation -Respect des clauses du chantier (techniques, administratives et environnementales)					/10	
	Inscription dans une politique de santé et sécurité au travail	-Contrôle de l'application des règles de sécurité et remédiation -Définition du point de secours, balisage arbres dangereux, signalisation des travaux					/6	
Appréciation C5.2 :						**TOTAL**	**/20**	
C5.3 Réguler la réalisation de chantiers sylvicoles et d'exploitation	Coordination du travail entre les intervenants	-Répartition du travail entre les intervenants -Prise en compte des contraintes de travail des intervenants -Élaboration et communication des consignes de travail -Contrôle et régulation du travail					/5	
	Évaluation-de la qualité globale des chantiers	-Choix adapté des indicateurs de suivi de la fiche produit, essences concernées, longueur, diamètre, hauteur de souches, -Respect du cahier des charges qui comprend les clauses générales et particulières propres au chantier -Réalisation de l'état des lieux du chantier, état des dessertes et du peuplement en forêt public et forêt privée -Bilan des impacts environnementaux -Choix des indicateurs de suivis -Analyse de la rentabilité technico-économiques : productivité, coût, -Analyse des écarts entre prévisionnel et réalisé -Identification des causes à l'origine des écarts					/10	
	Proposition de choix alternatifs	-Évaluation des impacts sur la gestion durable de la ressource -Justification des choix suite à une analyse critique -Faisabilité des propositions alternatives					/5	
Appréciation C5.3 :						**TOTAL**	**/20**	
						Total Sur 60 = C5.1+C5.2+C5.3	**/60**	
						Note Finale sur 20 : (C5.1+C5.2+C5.3)/3	**/20**	
Appréciation générale :							**Signature(s) du jury**	

1- Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. À ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation.

Annexe n° 5 : Grille d'évaluation de l'épreuve E6 hors CCF

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Brevet de technicien supérieur agricole Gestion forestière

Examen : BTSA **Session :** **Centre :**	**HCCF** **Nom et prénom du candidat :** **N° d'anonymat :**	**Épreuve : E6** **Date :** **N° jury :**

CAPACITÉ CERTIFIÉE	CRITÈRES	INDICATEURS[1]	--	-	+	++	NOTE	APPRÉCIATIONS
C6.1 Réaliser un bilan de la gestion antérieure	Analyse du document de gestion	-Présentation de l'historique de gestion de l'espace objet de planification -Prise en compte des enjeux de production, sociaux, environnementaux et de protection contre les risques naturels					/6	
	Relation entre la gestion mise en œuvre jusqu'à aujourd'hui et les objectifs de gestion passée	-Pertinence des critères pour analyser la gestion antérieure -Identification des écarts et leurs causes					/8	
	Détermination des éventuels nouveaux enjeux du document de gestion	-Adaptation ou maintien des objectifs en fonction de l'analyse faite					/6	
Appréciation C6.1 :						**TOTAL**	**/20**	
C6.2 Définir des objectifs de gestion	Caractérisation du contexte	-Analyse du contexte global de l'espace à gérer (géographique, sylvicole, environnemental, socio-économique…) -Dégagement des enjeux					/4	
	Caractérisation de l'équilibre visé du massif à moyen ou long terme	-Prise en compte d'une gestion multifonctionnelle (protection des sols, de l'eau, de la biodiversité, équilibre sylvo-cynégétique) -Étude des critères d'équilibre sylvicole adaptés aux traitements (surface d'équilibre, capital cible, structure…)					/6	
	Définition des objectifs par unité de gestion	-Choix des critères d'exploitabilité en fonction des traitements -Cohérence du découpage en unités de gestion -Prise en compte de l'adaptation au changement climatique					/6	
	Prise en compte des impacts de la gestion mise en œuvre	-Appréciation des conséquences des choix de gestion à moyen terme					/4	
Appréciation C6.2 :						**TOTAL**	**/20**	

C6.3 Concevoir des itinéraires sylvicoles	Justification du choix d'un itinéraire possible	-Explicitation des décisions d'intervention prises sur le site (raisonnement et argumentation des choix techniques) -Argumentation et cohérence des traitements sylvicoles retenus -Intégration des enjeux de gestion durable					/12	
	Planification des étapes de gestion en fonction des objectifs fixés	-Définition d'un échéancier correspondant aux objectifs à long terme fixés -Cohérence des choix à l'échelle de la forêt					/8	
Appréciation C6.3 :						**TOTAL**	**/20**	
C6.4 Élaborer les documents de gestion	Programmation des différents types de coupe, de travaux et toutes interventions utiles à la garantie de la gestion durable	-Qualité du programme des coupes, des travaux sylvicoles et des travaux connexes -Prise en compte de l'accroissement -Prise en compte d'un bilan économique et financier -Qualité des documents de gestion présentés qui garantissent une gestion durable sur le moyen terme -Prise en compte de l'impact financier des différentes mesures					/12	
	Production du document de gestion et des cartes nécessaires	-Cohérence et qualité des documents de gestion élaborés -Pertinence des choix des cartes retenues					/8	
Appréciation C6.4 :						**TOTAL**	**/20**	
						Total Sur 80 = C6.1+C6.2+C6.3+C6.4	**/80**	
						Note Finale sur 20 : (C6.1+C6.2+C6.3+C6.4)/4	**/20**	
Appréciation générale :							**Signature(s) du jury**	

1- Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. À ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation.

Annexe n° 6 : Trame de grille d'évaluation ECCF

Capacité	Critères	Indicateurs	- -	-	+	+ +	Barème*	APPRÉCIATIONS
	Les critères d'évaluation font partie dorénavant du référentiel d'évaluation et à ce titre sont **réglementaires**. Ce sont les repères auxquels l'évaluateur se réfère pour apprécier l'atteinte de la capacité et sur lesquels va porter l'appréciation. Ils sont en lien étroit avec la capacité évaluée, qualitatifs, généraux et en nombre limité, exprimés avec un substantif.	C'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Les indicateurs doivent être observables ou mesurables, concrets et liés au contexte de la situation d'évaluation. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs.					/	
							/	
							/	
							/	
		TOTAL					**/20**	

* points attribués aux différentes capacités ou aux critères, mais jamais aux indicateurs.

Annexe 7 : Procès-verbal de constat d'absence de fiche(s)

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Brevet de Technicien Supérieur Agricole
Gestion forestière

Procès-Verbal de constat d'absence de document(s)
Épreuves E4, E5 et E6

Dans le centre d'examen de (dénomination et département)

Le poste d'évaluation n° de l'épreuve :

Constate que le candidat (prénom, nom, date de naissance)

☐ S'est présenté le jour de sa convocation à l'épreuve E4 HCCF **« Réalisation de diagnostics forestiers »** sans le support informatique requis. (*)

☐ S'est présenté le jour de sa convocation à l'épreuve E5 HCCF **« Gestion de chantiers forestiers »** avec ..... fiche(s) au lieu des quatre fiches requises ou ..... fiche(s) identiques sur les quatre fiches. (*)

☐ S'est présenté le jour de sa convocation à l'épreuve E6 HCCF **« Élaboration de documents de gestion durable forestier »** sans le document de gestion requis. (*)

Le candidat ne respectant pas les conditions réglementaires fixées dans l'arrêté du 28/07/2022 portant création du brevet de technicien supérieur agricole, spécialité « Gestion forestière », il ne peut pas présenter l'épreuve d'examen en question.

Fait à Le

Le candidat
Nom, prénom, signature

Le chef de centre
Nom, prénom, signature

☐ Cochez cette case si le candidat refuse de signer le procès-verbal

Ce document est :
- renseigné par les membres de jury,
- signé par le candidat et le chef de centre,
- annexé au procès-verbal de déroulement du centre,

Le chef de centre transmet sans délai une copie de ce PV à la région organisatrice de l'examen par mail.
Le chef de centre saisit un A (absence) sur Indexa2-Term en lieu et place de la note attendue.

(*) cocher la case correspondant à l'épreuve concernée.